

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-463

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PESCHINA à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111471-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-463

**RER Métropolitain-Financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus
au Service Annuel 2025 et Convention de financement des renforts de circulation du
RER Métropolitain
Décision - Autorisation**

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle feuille de route du RER Métropolitain adoptée en 2023 par la Métropole a confirmé les ambitions initiales du projet en termes de niveau de service cible à horizon 2028-2030 : la circulation d'un train RER toutes les demi-heures sur toute la journée sur les lignes Libourne⇌Arcachon, Saint-Mariens⇌Langon et Bordeaux/Pessac⇌Macau, et avec une amplitude de service élargie.

La volonté partagée de l'ensemble des partenaires est d'atteindre cet objectif par paliers successifs, avec une montée en charge progressive et réaliste, prenant en compte la nécessaire évolution de l'infrastructure ferroviaire et du parc de matériel roulant qui se fera elle aussi de manière échelonnée dans le temps.

Les quatre premiers paliers de renforts de circulations qui ont lancé la dynamique sont intervenus en depuis 2021, pour 171 trains supplémentaires par semaine, réparties du lundi au vendredi, ainsi que 46 trains supplémentaires par week-end. La mise en place de ces renforts avait donné lieu au vote et à la signature de deux conventions de cofinancement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation associés (charges déduites des recettes).

Pour l'année 2025, un nouveau palier de renforts supplémentaires a été mis en place depuis la mi-décembre 2024 :

- ligne du Médoc : + 8 trains/jour de semaine, soit 52 trains/jour au total,
- axe St-Mariens⇌Bordeaux :
 - o + 2 trains/jour de semaine, soit 30 trains/jour au total,
 - o + 4 trains/week-end, soit 17 trains/week-end au total.

Cela représente 50 nouveaux trains par semaine, s'additionnant aux 171 trains/semaine supplémentaires des renforts cumulés depuis 2021.

Les autres lignes du RER n'ont pas été renforcées en 2025 en raison d'étapes restant à franchir dans l'amélioration des infrastructures, ou dans l'adaptation des moyens de production (gestion des gares, recrutement d'agents roulants, du matériel roulant, de la maintenance en ligne...).

Ainsi, le total des renforts amenés par le RER Métropolitain s'établit déjà à 221 trains/semaine, soit 45 trains/jours du lundi au vendredi ; et à 50 trains/week-end.

Les conventions précédentes étant échues, le financement ce cinquième palier de renforts de circulation est l'occasion de signer une nouvelle convention entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation. Ce conventionnement intègre également les paliers précédents.

Ce conventionnement reste pluriannuel jusqu'en 2030, échéance de la convention d'exploitation TER entre SNCF Voyageurs et la Région.

Pour le palier de renfort intégré en 2025, le coût est estimé à 1 015 066€ HT la première année (conditions économiques de 2025), actualisé d'année en année. Bordeaux Métropole participera annuellement au financement à hauteur de 50%, soit 507 533€ HT (conditions économiques de 2024) la première année. L'autre moitié du financement sera supportée par la Région Nouvelle Aquitaine. En intégrant les coûts des quatre premiers paliers et celui de 2025, la participation de la Métropole aux coûts d'exploitation du RER Métropolitain se monte à environ 3,526M€/an. Le détail et les modalités de la participation de Bordeaux Métropole sont décrits dans la convention fournie en annexe. Le montant définitif de la contribution de Bordeaux Métropole pour chaque année sera établi au plus tard le 1^{er} octobre de l'année suivante par la Région Nouvelle Aquitaine. Une révision du montant de la participation annuelle de Bordeaux Métropole sera opérée, pour tenir compte d'ajustements prévus dans la convention de service ferroviaire régional signée entre la Région et la SNCF Voyageurs ainsi qu'en termes de fréquentation sur les lignes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :
Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,
VU les dispositions du livre IV partie II du Code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-695 du 25 novembre 2021 adoptant la convention de financement du palier de renforts du RER Métropolitain prévus au service annuel 2021,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-289 du 20 mai 2022 adoptant le financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2022 et la convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-466 du 29 septembre 2023 adoptant le financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2023 et la convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2023-171 du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du Réseau Express Régional métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de nouveaux renforts de circulation à partir de 2023 sur les lignes du RER Métropolitain, et d'intégrer ces renforts à la convention cadre signée en 2022,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la participation financière de Bordeaux Métropole au cinquième palier de renforts de circulation sur les lignes du RER Métropolitain tel que décrit dans le rapport,

Article 2 : d'approuver le renouvellement du cofinancement avec la Région pour les renforts

mis en place depuis 2021 ainsi que ce nouveau palier 2025, pour la période 2025-2030,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de financement correspondante,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal chapitre 65, article 65732 pour l'exercice 2025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur MORETTI, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Madame RAMI, Madame ROUX-LABAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,